



DEBROUSSAILLANT 2D-P

Bidon 5 L



**Destruction des broussailles,
arbres, arbustes et plantes à
feuilles larges, préservant les
graminées.**



**Désherbage des gazons de
graminées.**

La Société des Produits de France

B.P. 3243 -03106 MONTLUCON Cedex
Tél. 04 70 28 80 88 - Fax 04 70 28 54 37
USINE & SIEGE SOCIAL : Route de Paris
- SAINT VICTOR (Allier)



DEBROUSSAILLANT 2D-P

Destruction ou maîtrise des broussailles.

Désherbage des gazons, de graminées.

| <u>Propriétés</u> | <u>Mode d'emploi</u> |
|--|---|
| <p>Débroussaillant foliaire et systémique. Actif uniquement sur les dicotylédones. Préserve les gazons et prairies de graminées. Pénétration rapide à faible dose. Désherbage des gazons de graminées.</p> | <p>Traitements généraux - Dévitalisation de broussailles – Débroussaillage : 1.5 l pour 100 l d'eau. Forêt - Désherbage - Avant plantation : 1.5 l pour 100 l d'eau. Sur les feuilles vernissées, rajouter l'adjuvant anti-dérive SURF 2000. Bien mouiller la végétation à détruire dessus-dessous jusqu'à la goutte pendante, de préférence avec une buse à turbulence à 5-8 bars de pression sur les broussailles très développées, 3 bars maximum sur végétation peu développée. Application pendant toute la période de vitalité végétative, du printemps au début de l'été ou à l'automne en période de sève descendante. Désherbage des gazons de graminées : 3L/ha soit 3 l pour 1000 l d'eau. Traiter 3 à 5 jours après la tonte et attendre 3 à 5 jours avant la tonte suivante. Travailler avec une buse à jet plat à 2-3 bars de pression maximum. Utiliser un cache herbicide si nécessaire.</p> |
| <u>Précautions d'emploi</u> | |
| <p>Ne pas traiter par risque de pluie, par vent et si la température dépasse les 25°C. Ne pas traiter pendant les périodes de sécheresse. Les emballages vides doivent être recyclés par Adivalor (collectes locales disponibles sur internet). ZNT aquatique : 5m. - Délai de rentrée : 6 heures. Fiche de données de sécurité disponible sur : www.produits-de-france.fr ou sur simple demande.</p> | |

Caractéristiques techniques

Matières actives : 120 g/l de dichlorprop-p sous forme d'Ester éthyl hexyl, 240 g/l 2.4-D.

Présentation : concentré émulsionnable. Bidon 5 L.

Dose homologuée : 1.5 l pour 100 l d'eau en débroussaillage, 3 l /ha en gazons et graminées.

Classement : GHS07 - GHS08 - GHS09.

AMM (Nufarm) N° 2030332

